

**Commune de NEUFCHATEAU**

**PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE  
POUR L'ENFANCE  
2015-2020**

**Echevine responsable : Laura VAN GELDER**

**Coordinatrice A.T.L : Arielle de TERWANGNE**

## I. Les opérateurs de l'accueil

### A. Les opérateurs de l'accueil participant au programme CLE

Enseignement libre	<b>Opérateur 1</b> <b>« La Maison des Enfants » asbl</b>	Rue Lieutenant Lozet, 12 6840 Neufchâteau
Enseignement officiel	<b>Opérateur 2</b> <b>« Une Ecole pour Tous » asbl</b>	Grand-Place, 10 6840 Neufchâteau
Enseignement communal	<b>Opérateur 3</b> <b>L'Administration Communale</b>	Grand'Place 1 6840 Neufchâteau
	Garderie de l'école de Grandvoir	Route des Forges, 9 6840 Grandvoir
	Garderie de l'école de Petitvoir	Le Waradeu, 9 6840 Petitvoir
	Garderie de l'école de Warmifontaine	Rue Sainte-Barbe, 16 6840 Warmifontaine
	Garderie de l'école de Hamipré	Allée du Centenaire, 2 6840 Hamipré
	Garderie de l'école de Longlier	Route de la Maladrie, 4 6840 Longlier
	Garderie de l'école de Namoussart	Route de l'Aunai, 1 6840 Namoussart
	Garderie de l'école de Tronquoy	Route de Bahutai, 3 6840 Tronquoy
	Garderie du Moulin Klepper	Rue du Moulin, 12 6840 Neufchâteau

### B. Les partenaires potentiels

Le Centre du Lac, l'ADEPS, le Centre culturel, l'EPN (Espace Publique Numérique), le PCS (Plan de Cohésion Sociale) et certains clubs sportifs.

Parmi ces partenaires potentiels, on retrouve des associations qui organisent des activités pour les enfants dans la commune mais qui, pour diverses raisons, ne demandent pas l'agrément. Cependant, ces partenaires sont prêts à s'engager dans notre politique d'accueil en s'impliquant dans diverses actions (stages, événements, animations) que la commune met déjà en place afin de répondre au mieux aux besoins des parents.

## II. Besoins d'accueil non rencontrés

### ACCUEIL TEMPS LIBRE

#### 1. Diversité des lieux d'accueil

- Plus de stages ADEPS
- Plus d'activités pour les plus jeunes
- Un espace vert à l'Athénée Royal
- Une piste cyclable et une plaine de sport à Longlier
- Des endroits où les enfants peuvent jouer dans les villages

Depuis plusieurs années, l'Adeps organise des stages à Pâques et aux grandes vacances. Ce sont 10 stages différents proposés à Pâques et 56 stages différents proposés aux grandes vacances pour les enfants de 4 à 17 ans. Outre les stages Adeps, plus d'une vingtaine d'autres stages sportifs et créatifs sont organisés en été. L'accueil extrascolaire propose également des activités à chaque congé scolaire et durant les deux mois de vacances.

Pour les plus jeunes, nous constatons qu'il n'y a que l'accueil extrascolaire des différents réseaux qui propose un accueil pour les enfants à partir de 2,5 ans. En effet, bon nombre de stages proposés par les associations sportives, créatives ou culturelles commencent pour les enfants âgés de 4 ans et +.

L'Athénée royal se trouvant en plein centre-ville, n'a pas d'espace vert. Néanmoins, l'école se trouve près de la Vallée du Lac où les enfants jouissent d'un environnement superbe et verdoyant avec des plaines de jeux.

Des plaines de sport existent déjà à Grandvoir, Petitvoir, Warmifontaine, Namoussart et de nombreux enfants en profitent. La plaine de jeux dans la Vallée du Lac est régulièrement remise à neuf.

#### **Propositions :**

- Une plaine de sport à Longlier va bientôt être opérationnelle.
- Proposer à d'autres associations sportives ou culturelles de mettre en place des stages durant les congés scolaires. Mais il faudra bien choisir les périodes (Toussaint et Noël n'étant pas des bonnes périodes) !
- Diversifier les stages. Tous les enfants n'aiment pas le sport !

#### 2. Catégories d'accueil manquant sur la Commune\* (par ordre de préférence)

- Ecole de devoirs
- CEC (Centre d'Expression et de Créativité)
- Ludothèque
- Maison de quartier
- Centre de vacances, plaines
- Centre de jeunes
- Centre culturel
- Organisation de jeunesse
- Bibliothèque

Une école de devoirs, un CEC, un Centre culturel, des mouvements de jeunesse et une bibliothèque existent depuis de nombreuses années, mais ils sont peut-être encore méconnus par certains parents.

A la lecture des réponses, nous constatons que le terme « Ecole de devoirs » n'a pas été bien compris par certains parents. En effet, ils ne souhaitent pas une école de devoirs mais un meilleur encadrement des devoirs lorsque leur(s) enfant(s) reste(nt) à l'accueil extrascolaire et surtout pouvoir bénéficier d'un endroit approprié et calme pour les faire.

#### **Propositions :**

- En début d'année scolaire, mieux informer les parents de l'existence et des activités proposées par ces différentes associations (Centre culturel, CCE, Bibliothèque ...) dans la revue communale, sur le site internet, ...
- Mieux informer les parents qui auraient besoin de l'école de devoirs via les directeurs d'école.
- Proposer une étude surveillée dans certaines écoles communales (Longlier et Namoussart).
- Aménager une ludothèque au même endroit que la bibliothèque quand celle-ci déménagera à l'Espace 29.

### **ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

#### **1. L'offre en termes de plages horaires**

- Ouverture de l'accueil dès 6h30 (1 demande à Namoussart et 1 demande à l'Athénée Royal)
- Ouverture de l'accueil dès 6h45 (2 demandes à Hamipré et 1 demande à Tronquoy)
- Le même horaire pendant l'année et durant les congés scolaires au Moulin Klepper
- Ouverture d'un accueil entre Noël et Nouvel-an à l'Athénée Royal
- Elargir les périodes de l'accueil extrascolaire durant les grandes vacances (1 seul lieu d'accueil ouvre les 15 derniers jours d'août)

#### **Propositions :**

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, un accueil est assuré dès 6h30 à Petitvoir, Longlier et Namoussart.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'horaire de l'accueil de vacances au Moulin Klepper est le même que celui proposé durant l'année scolaire.
- A partir de cette année, un accueil sera ouvert entre Noël et Nouvel-An à l'Athénée Royal.
- Elargir l'accueil de vacances communal les 15 derniers jours d'août.

#### **2. L'offre et la qualité de l'accueil des enfants**

- Une meilleure communication quand il y a des changements d'accueillantes (communal)
- Un temps suffisant pour manger pour les primaires à Namoussart et Longlier
- Prendre en considération les tranches d'âge pour les activités à Longlier
- Possibilité de repas chauds durant les congés scolaires au Moulin Klepper

#### **Propositions :**

- Faire un mot aux parents dès qu'il y a un changement d'accueillantes. A mettre dans le journal de classe.
- Le Temps de midi : renforcer l'équipe à Longlier et Namoussart car il y a beaucoup d'enfants.
- Avec l'aide de la responsable de projet, proposer des activités adaptées aux enfants après 16h à Longlier.
- Pour des raisons organisationnelles, il n'est pas possible d'assurer des repas chauds durant les congés scolaires.

#### **3. Le coût des lieux d'accueil**

- Coût élevé pour les familles nombreuses ou recomposées
- Coût important quand l'enfant fréquente régulièrement l'accueil

- Plus de clarté dans la facture (écoles communales), celle-ci arrive souvent en retard
- Factures parfois lourdes, il faut y ajouter le coût des congés scolaires
- Le fait de payer pour 10 min le matin et le soir (écoles communales)
- Le fait de payer la surveillance le temps de midi

#### Propositions :

- Dans le réseau communal, un système de cartes prépayées a été mis en place depuis la rentrée scolaire → plus de factures et plus de clarté pour les parents.
- Le tarif a sensiblement augmenté dans le réseau communal → Proposer un tarif à la ½ heure pour l'accueil du matin ?
- Expliquer aux parents pourquoi le temps de midi est payant : l'école reçoit très peu de subsides pour le temps de midi. Or, c'est le moment où il y a le plus d'enfants présents et où il faut le plus de personnel (coût important pour la commune et pour les écoles).

#### 4. Le taux d'encadrement

- Renforcer les équipes d'accueillantes le temps de midi à Grandvoir, Namoussart, Hamipré , Longlier et Tronquoy
- Meilleur encadrement des devoirs à St-Joseph, Namoussart et Longlier
- Renforcer l'équipe le matin à Namoussart

#### Propositions :

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, à Longlier et à Tronquoy, une accueillante supplémentaire a été engagée.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, une étude surveillée est proposée à Namoussart et à Longlier. A St-Joseph, l'équipe éducative est en train de revoir l'organisation actuelle.

#### 5. L'accueil des enfants à besoins spécifiques

- Adapter les locaux dans les écoles et au Moulin Klepper (présence d'escaliers)
- Proposer une formation spécifique pour les AES
- Meilleure communication entre professionnels de l'enfance
- Meilleure attention aux enfants qui ont des allergies alimentaires
- Réconforter, aider et être à l'écoute de tous les enfants
- Renforcer la sécurité à Tronquoy (escaliers dangereux) car le local de l'accueil extrascolaire est à l'étage.

#### Propositions :

- Face au problème des escaliers dangereux, il ne sera pas possible de réaménager le Moulin Klepper et certaines écoles communales. Proposer qu'un grand accompagne un plus petit (parrainage entre enfants). A Tronquoy, une deuxième personne assure le temps de midi afin d'aider les enfants.
- Proposer une formation spécifique aux accueillantes qui accueillent des enfants porteur d'handicap.
- Pour les enfants allergiques : chaque année, une fiche médicale est remise à jour.
- Pour une meilleure communication entre professionnels de l'enfance, un cahier de communication existe entre les accueillantes. Proposer un cahier de communication entre enseignant(e)s et accueillantes.
- Mettre en application le projet d'accueil et solliciter les accueillantes à être à l'écoute des enfants (échange d'expériences lors des réunions d'équipe).
- Solliciter les accueillantes à suivre une formation

## 6. Formation des AES Formation à suivre (\* par ordre de préférence)

- Notion de base (vécu émotionnel de l'enfant, premiers soins, éveil culturel)
- Compétences relationnelles
- Développement de l'enfant en lien avec son environnement
- Participation (appréhension de la notion de participation)
- Sens des pratiques (lien entre besoins de l'enfant et positionnement professionnel)
- Accessibilité (inclusion, travail avec un public vivant dans des conditions de précarité)

### **Propositions :**

- Solliciter les accueillantes à suivre des formations durant leur carrière professionnelle (formation individuelle ou en groupe).
- Rencontrer les accueillantes des communes avoisinantes afin de partager leur expérience.

## 7. Matériel disponible

- Remplacer le matériel usé (vélos, rollers, jeux) à St-Joseph
- Remplacer les jeux usés et diversifier les jeux (bac à sable) à Hamipré
- Utiliser plus souvent le matériel disponible à Warmifontaine
- Plus de jeux de société et des jeux pour l'extérieur (communal)
- Demander aux enfants de respecter le matériel mis à leur disposition
- Aménager un coin dans la salle à Grandvoir pour stocker le matériel et les jeux
- Remplacer les barrières à Grandvoir
- Plus de jeux extérieurs, le matériel et les jeux ne sont pas assez diversifiés pour les grands, remplacer les jeux un peu vieillot, adapter les activités du soir à Longlier

### **Propositions :**

- Acheter de nouveaux jeux lors de la bourse aux jouets.
- Proposer une tournante de jeux (voir avec la ludothèque provinciale)
- Solliciter les enfants à prendre soin du matériel et des jeux mis à leur disposition (afficher le règlement de l'accueil qui serait réalisé par les enfants).
- Les travaux à Grandvoir devraient être réalisés dans le courant du mois de novembre.

## 8. Accessibilité des locaux en terme de mobilité (transport en commun, transport communal)

- Faciliter les places de parking sur la Grand-Place (surtout le mercredi midi)
- Parking étroit et difficilement accessible le matin et le mercredi midi à Longlier

### **Propositions :**

- Présence plus régulière de la Police aux heures de pointe (mercredi midi et le matin).
- Sensibiliser les parents en leur remettant un mot rédigé par les enfants de l'école.

## 9. Locaux : espace, propreté, état

- En attente de la nouvelle école à Petitvoir et Namoussart, rénovation à Hamipré et travaux à la salle à Grandvoir
- Local trop petit le midi à Grandvoir, Hamipré, Tronquoy et Namoussart
- Local bruyant et froid en hiver (salle) à Grandvoir
- Escalier dangereux et toilettes en bas à Tronquoy
- Propreté des locaux à Tronquoy
- Odeur des WC à Warmifontaine

- Sanitaires pas toujours propres, local fort bruyant, trop d'enfants/superficie (midi et soir), le droit à la chaise le tps de midi à Longlier
- Certains jours, les places sont limitées à St-Joseph (tps de midi ? ou soir ?)
- Cour un peu petite côté primaire, ajouter un peu de verdure à l'Athénée Royal
- Au Moulin Klepper : locaux fort petits, mieux adapter le local sieste et aménager un espace cuisine
- Possibilité de faire les devoirs dans un local au calme à Grandvoir, Petitvoir, Hamipré, Tronquoy, Namoussart et Longlier

#### Propositions :

- A Namoussart et à Petitvoir, les enfants sont accueillis dans leur nouvelle école. A Hamipré, l'extension de l'école est en cours et les enfants devraient y avoir accès en avril 2015.
- Des travaux à la salle de Grandvoir (acoustique) devraient être réalisés prochainement.
- La propreté de certains locaux va s'améliorer puisque la commune a engagé une personne supplémentaire pour ses écoles.
- Au Moulin Klepper : disposer de plus de locaux pour accueillir les enfants lors de l'accueil de vacances. Il faudra voir en fonction des locations du Moulin.

#### 10. Accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite

- Aménager les locaux (présence de nombreux escaliers dans les écoles)

Il ne sera pas possible de réaménager certains lieux d'accueil mais toutefois nous pouvons renforcer l'équipe présente ou solliciter les enfants plus âgés à aider les enfants qui ont des difficultés.

#### 11. L'information aux parents

- Plus d'infos des projets et des activités lors de l'accueil du mercredi et des congés scolaires
- Connaitre le détail des factures de l'accueil extrascolaire
- Etre au courant plus rapidement quand il y a des changements d'accueillantes (communal)
- Mise à jour plus régulière du site internet communal
- Envoi par mail, par les réseaux sociaux
- Publicité à distribuer directement dans les écoles communales

#### Propositions :

- Améliorer le site internet communal.
- Proposer une page Facebook ou un blog qui reprendrait toutes les activités pour les enfants (voir Christophe Vangoethem) ?
- Informer les parents par mails.
- Remettre un mot aux parents quand il y a un changement d'accueillantes.
- Envoyer plus tôt le Oyez Citoyens « spécial été » (avril) et « spécial rentrée » (juin)
- Annoncer plus régulièrement les activités et les stages dans la revue communale.

### LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

#### 1. Les plages horaires

- Plus d'activités après 18h et le mercredi après-midi
- Plus de variétés de sport
- Horaire de stages plus compatibles avec ceux du travail (dès 7h-17h30)
- Temps de midi un peu long à l'ADEPS
- Plus de stages au Moulin Klepper durant l'été

## Propositions :

- Il faudra attendre le nouveau hall sportif pour proposer plus d'activités sportives.
- Certaines associations assurent déjà un accueil dès 8h et jusqu'à 17h-17h30. Cela engendre un coût important pour ces associations → Solliciter les parents à s'organiser entre eux pour amener leur(s) enfant(s).
- Organiser des activités libres le temps de midi lors des stages ADEPS (dessins, jeux de cartes, livres).
- Ouvrir l'accueil extrascolaire communal les 15 derniers jours d'août.

### 2. Coût des activités culturelles et sportives

- Divers frais à payer en même temps
- Coût des stages trop couteux si l'enfant fait plusieurs semaines consécutives
- Trop cher et trop court si l'enfant ne fait qu'un seul stage
- Certaines activités sont fort chères (piscine, tennis, zumba)
- L'intervention des mutuelles est minime et elle ne concerne pas ou elle n'intervient pas pour toutes les activités
- Répercussion de l'augmentation des coûts des salles au Centre du Lac et au Moulin Klepper sur les abonnements

En général, pour les stages ou les activités organisées durant l'année scolaire, des réductions sont déjà proposées pour les familles nombreuses. Néanmoins, cela reste quand même un coût important.

## Propositions :

- Etalonner les paiements des abonnements et des stages pour les familles en difficulté
- Informer les parents des aides complémentaires possibles ( Province, Mutuelle, ...)

### 3. Couverture spatiale

- Plus d'activités dans les villages les week-ends et durant les congés scolaires
- Plus de salles de sport à Neufchâteau
- Un tennis couvert, des pistes cyclables dans les villages
- En hiver plus d'activités pour les enfants

## Propositions :

- Redynamiser l'activité « Sport de quartier » (avant 4 semaines, maintenant 2 semaines).
- Organiser des stages entre le Centre du Lac et l'accueil communal. Il faudra veiller aux périodes, aux tranches d'âge et au stage en lui-même. En effet, il arrive que certains stages tombent à l'eau (ex : stage Sport & Tic proposé cette année).
- Organiser des stages à Pâques et aux grandes vacances dans les écoles communales → Trouver des partenaires.

### 4. Formation des professionnels

- Plus de surveillance lors des journées sportives
- Certains moniteurs sportifs à l'Adeps ne sont pas toujours à l'écoute des enfants et aux besoins de ceux-ci (manque parfois de pédagogie et de psychologie)

## Propositions :

- Lors des réunions entre responsables et moniteurs : en discuter avec eux (échanges d'expériences)
- Travailler avec le référentiel (3-12 ans) de l'ONE ou d'autres outils pédagogiques (jeux de coopération)



#### 5. Accessibilité des locaux en termes de mobilité (transport en commun)

- Parking du Centre du Lac est vite rempli et certains parents n'hésitent pas à se garer sur les trottoirs.

#### **Proposition :**

- Sensibiliser les parents en leur remettant un mot rédigé par les enfants (voir avec la CCE = commission communale des enfants)

#### 6. Locaux salubres et en bon état

- Salle de gym à St-Michel et à la salle Chenot-Fontaine + vestiaires et toilettes
- Propreté des vestiaires et de l'entrée de la piscine le week-end + les vitres
- L'entretien du matériel (matériel de piscine, goal, vestiaires) au Centre du Lac.

#### **Propositions :**

- Pour la salle Chenot-Fontaine : en parler avec le directeur de St-Michel. Certains travaux sont prévus dans cette salle.
- Pour la propreté des vestiaires, de l'entrée de la piscine et de l'entretien du matériel : en parler avec la directrice du Centre du Lac. Solliciter les responsables des clubs qui louent les salles et la piscine à remettre en état le matériel et les salles : vérifier les toilettes, les vestiaires, les locaux.  
→ Rappeler le règlement du Centre du Lac.

#### 7. Locaux suffisamment spacieux

- Pas au Moulin Klepper durant les congés scolaires

#### **Proposition :**

Aménager plus de locaux au Moulin Klepper lors de l'accueil d'été ou organiser cet accueil dans une école (Longlier ou Namoussart).

#### 8. L'information aux parents

- **Infos BEAUCOUP PLUS TOT**
- Un toute-boite plus détaillé
- Plus d'affiches et de flyers
- Meilleure centralisation des informations
- Diffusion des différentes publicités en même temps
- Parution du « spécial été » et « rentrée » plus tôt
- L'envoi des infos par mail
- Diffusion de la pub via les écoles car tous les parents n'habitent pas Neuchâteau
- Meilleure visibilité de l'agenda dans le oyez citoyens
- Mise à jour plus régulière du site internet
- Facebook ??

#### **Propositions :**

- Améliorer le site internet
- Proposer une page Facebook ou un blog qui reprendrait toutes les activités pour les enfants (voir Christophe Vangoethem)
- Informer les parents par mails

- Envoyer plus tôt le Oyez Citoyens « spécial été » (avril) et « spécial rentrée » (juin)
- Annoncer plus régulièrement les activités et les stages dans la revue communale.

#### 9. Le partenariat et la coordination

Meilleure communication quand il y a des changements d'accueillante extrascolaire dans les écoles

#### **Proposition :**

- Remettre un mot aux parents pour annoncer les différents changements.

#### **Les jeux ou les activités que les enfants souhaiteraient voir à l'accueil**

**Grandvoir :** des vélos et des trottinettes, un mur d'escalade, une plaine de jeux, une balançoire, un jardin, un toboggan, un terrain de foot, un petit coin avec des chaises dans la cour pour parler avec ses copines, un tableau extérieur, des jeux extérieur, un salon de coiffure, du maquillage, des déguisements, cuisiner, des arbres avec des framboises.

**Petitvoir :** organiser des pique-nique, des promenades, un atelier cuisine, un atelier musique, aller à la piscine, jouer au foot.

**Warmifontaine :** des poupées, faire des nouvelles décorations, peindre sur les fenêtres, écouter de la musique douce, garnir la cour.

**Namoussart :** des BD, des puzzles de la mer et en 3 D, un atelier cuisine, des jeux de société (touché-coulé, Dobble, Monopoly, Cluéo), jouer à tic-tac boum.

**Longlier :** des barbies, des jeux vidéo, des petits Lego, des fusils à eau, une PS 3, des jeux manuels (lancer le ballon dans les trous).

**Tronquoy :** plus de jeux extérieurs, des dessins Monster Hight, des jeux de société, faire des bricolages en fonction des fêtes.

**Hamipré :** des jeux de parcours, un espace foot/baby-foot, organiser des promenades, un panier de basket.

**Athénée royal :** aller faire du cheval, faire du roller, faire un concours d'UNO, des Lego city, des BD, un garage pour les voitures, un puissance 4, faire du mini-golf, aller à la plaine de jeux.

**St-Joseph :** aller à Walibi, des ordinateurs, voir une course de chevaux, des cordes à sauter, des barbies, plus de jeux de société (stratégo), une télévision, des jeux électroniques, un terrain de tennis, quand c'est l'anniversaire d'une accueillante : faire des jeux spéciaux, organiser un grand jeu de piste, une chasse aux œufs, une course en sac, jouer dans les bois, aller au Centre du Lac, des jeux d'eau, la X Box, la Wii.

**Proposition :** Pour chaque implantation, nous veillerons à disposer plus de jeux et de matériel.

#### **Les activités que les enfants aimeraient que l'on organise sur la commune durant les week-ends, les mercredis après-midi et les vacances**

**Grandvoir :** un site « Accrobranche »

**Petitvoir :** danse, équitation, des promenades en famille, cours de dessin, cours de guitare, concert de musique, promenade dans les bois.

**Warmifontaine :** des pistes cyclables.

**Namoussart:** des stages d'équitation, du sport, des cours de dessin, des jeux collectifs.

**Longlier :** des petits spectacles, des balades en vélo, un voyage extrascolaire.

**Hamipré :** des promenades, un pique-nique, un tournoi de volley, des excursions, aller à la piscine.

**Athénée Royal** : des promenades en calèche, un petit voyage durant les grandes vacances, aller à la plaine de jeux, en Angleterre, une journée à la ferme, à la mer, concours de tricot, un mini- foot, faire du vélo, aller à la piscine, des activités de peinture, du quad, un toboggan, faire du sport.

**ST-Joseph** : être tranquille chez lui, de l'équitation, aller en excursion, à la plaine de jeux, à Walibi, un grand concours de la plus belle construction en Lego, concours d'une réalisation originale en papier mâché, aller en forêt, aller au Centre du Lac et faire un barbecue.

**Proposition** : bon nombre d'activités sont déjà proposées par des associations (cours de dessin, de musique, activités sportives). Des excursions et des sorties sont aussi proposées par l'accueil extrascolaire et par la commune et par différentes associations. Il faudrait mieux informer LES ENFANTS (affiches attrayantes dans les écoles, mise à disposition de flyers).

### **III. Modalités de collaboration entre opérateurs de l'accueil**

Les opérateurs de l'accueil ainsi que les clubs et les associations se concertent en général avant l'organisation des activités. Chaque année, la coordinatrice propose une formation à toutes les accueillantes de la commune. Afin de maintenir l'esprit d'équipe au sein des accueillantes communales, des rencontres (une par mois) sur un thème sont organisées au Moulin Klepper. C'est aussi un lieu d'échange et d'écoute. Par ces rencontres, elles se sentent soutenues et valorisées dans leur travail. Une collaboration entre les lieux d'accueil communaux en cas d'absence ou maladie d'une accueillante existe depuis plusieurs années. Régulièrement, des réunions d'équipe dans les deux autres réseaux sont organisées.

Durant les accueils de vacances, des partenariats sont mis en place. Lors des congés de Noël et de Pâques, la coordinatrice organise un ciné-club « spécial enfants » destiné aux enfants de l'accueil extrascolaire et au Carnaval, un spectacle de magie leur est proposé.

Lors de la Fête de l'Enfance (en novembre), différents partenaires participent à cet événement : la Ligue des Familles propose sa bourse aux jouets, l'association des commerçants présentent leur métier par le biais d'un atelier, l'accueil extrascolaire des trois réseaux propose un atelier créatif, des jeux en bois et grimage alimentent cet après-midi festif et pour ceux qui auraient un petit creux, c'est l'association St-Vincent de Paul qui s'occupe du bar.

Lors de différentes manifestations « grand public », des partenariats sont mis en place. En effet, depuis 10 ans, la commune organise le Carnaval des enfants (1<sup>er</sup> samedi de mars) et bon nombre de partenaires y participent (les écoles, les comités de parents, les comités de quartier, l'association des commerçants, l'accueil extrascolaire).

En conclusion, les collaborations mises en place le sont de façon ponctuelle. Toutefois, une bonne partie des associations sont intéressées par le développement d'une collaboration plus significative (développement de stages communs, d'activités communes, d'une meilleure diffusion des informations sur les activités proposées durant les congés scolaires).

### **IV. Modalités d'information aux usagers potentiels**

Depuis 2005, la commune édite et diffuse en toutes-boîtes deux numéros spéciaux du bulletin communal. L'un reprend les informations concernant l'accueil extrascolaire, les stages sportifs, culturels, artistiques, nature, les événements et les animations organisés durant les grandes vacances (parution en mai) et l'autre reprend les informations concernant les activités sportives, culturelles, artistiques, les événements et les animations qui sont organisées durant l'année scolaire (parution fin août). Durant l'année, divers articles paraissent également dans le bulletin communal. Toutes ces informations sont également accessibles via le site internet de la commune (mis à jour régulièrement par l'EPN). Une page Facebook va

très prochainement voir le jour. Celle-ci va permettre aux parents d'accéder plus facilement aux informations concernant les activités qui seront organisées pour leurs enfants sur la commune.

Durant l'année scolaire, les parents reçoivent par l'intermédiaire de l'école des feuillets concernant les ateliers et les activités ayant trait aux temps libres des enfants et qui sont organisés par les associations et l'accueil extrascolaire.

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, un règlement d'ordre intérieur est distribué en début d'année à tous les enfants fréquentant les établissements scolaires de notre commune. Quant au projet d'accueil, celui-ci est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant. Cette année, étant donné que chaque opérateur de l'accueil est tenu d'actualiser son projet d'accueil, celui-ci sera remis à tous les parents en début d'année scolaire 2015. Ces projets d'accueil mûrement réfléchis avec les accueillantes seront un outil de travail lors des réunions d'équipe.

## **V. Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE et des autres moyens publics hormis ceux octroyés par la Communauté Française**

### **1. Moyens communaux : année d'exercice : 2013**

#### 1.1. destinés au réseau d'accueil communal (noter que ce service est ouvert aux enfants de tous les réseaux confondus durant les congés scolaires)

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire en période scolaire y compris les journées pédagogiques et les congés scolaires, les recettes proviennent de la participation des parents et des subventions (0,20€/jour/enfant) octroyées par l'ONE à chaque opérateur de l'accueil.

Pour l'année 2013 : Le soutien financier de l'ONE pour l'Administration communale était de 9.615,65 €.

En ce qui concerne les dépenses, celles-ci représentent les salaires des accueillantes, les fournitures accueil extrascolaire, frais de formation, frais administratives ...

Pour l'année 2013 :

- ALE : 2.132,80 € (344 chèques à 6,20 €)
- Contrats APE : 120.940,32 €
- Contrats à l'heure : 34.491,05 €
- Frais de déplacement du personnel accueil extrascolaire : 500 €
- Fournitures administratives : 1.000 €
- Frais de formation des accueillantes : 500 €
- Fournitures accueil extrascolaire : 7.073,32 €
- Prestations techniques de tiers : 5.000 €
- Pharmacie : 573,27 €

Remarque : Les frais de chauffage, d'électricité, de téléphone, de nettoyage sont difficilement quantifiables puisque l'accueil en période scolaire a lieu dans les implantations scolaires et l'accueil du mercredi après-midi, des journées pédagogiques et des congés scolaires au Moulin Klepper (local communal).

## 1.2. destinés à la politique générale d'accueil

En ce qui concerne les animations organisées par la commune lors des week-ends, les congés scolaires, le budget était de 1.500 €. Celui-ci n'a pas été dépensé puisque la commune n'a pas organisé d'animation. En général, les recettes proviennent de la participation des parents aux événements.

Pour ce qui est des salles du Centre du Lac, au Moulin Klepper et à l'Espace 29, celles-ci sont mises gracieusement à disposition de l'accueil communal (congés scolaires, journées pédagogiques) et lors de manifestations « grand public » (après-midi jeux de société pour enfants, Fête de l'enfance, ciné-club, Carnaval des Enfants, spectacle ...).

Les frais de chauffage, d'électricité, de téléphone, de nettoyage du bureau de la coordination sont difficilement quantifiables puisqu'il s'agit d'un local communal mis à disposition de la coordinatrice où sont regroupés plusieurs services.

## **VI. Perspectives pour les prochaines années**

- ☒ Amélioration et diversification des activités proposées par les milieux d'accueil (La Maison des Enfants, l'Administration communale, Une Ecole pour Tous) durant les congés scolaires.
- ☒ Développement de l'offre d'accueil durant le congé de Pâques et les grandes vacances en collaboration avec les associations culturelles et les clubs sportifs.
- ☒ Suivi du travail des accueillantes : participation à diverses formations, réunions d'équipe (1x/mois), évaluation des accueillantes.
- ☒ Travail du projet d'accueil : suivi et évaluation (à partir du référentiel de l'ONE).
- ☒ Renforcement de l'information sur les milieux d'accueil, les activités, les événements, les animations organisées par les diverses associations et l'accueil extrascolaire : site internet, diffusion des infos par mail, publication plus régulière dans la revue communale.
- ☒ Réunions plus régulières avec les diverses associations afin de mettre en place de nouveaux partenariats et favoriser des synergies.
- ☒ Animation intergénérationnelle (en collaboration avec la Maison communautaire, le Home).
- ☒ Amélioration des infrastructures dans les implantations scolaires.
- ☒ Amélioration des infrastructures dans lesquelles ont lieu les activités sportives (Centre du Lac, ...).
- ☒ Suivi de divers projets relatifs à l'accueil durant le temps libre (Carnaval des enfants, après-midi jeux de société, contes pour enfant) et aux activités des enfants (ciné-club des enfants, spectacle au Carnaval, jeux « inter-plaine » aux grandes vacances).

## **Opérateur 1 : « La Maison des Enfants » ASBL**

**1. Adresse :** rue Lieutenant Lozet, 12 à 6840 Neufchâteau

Forme juridique : A.S.B.L.

n° compte bancaire : BE08 1030 2916 2413

Président de l'ASBL : Mr Jean-Philippe REMACLE – Bercheux, 77 à 6642 Vaux-sur-Sûre

**2. Le projet d'accueil :** le projet a été réalisé par les accueillantes de l'asbl « La Maison des Enfants ». Voir ci-joint.

**3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

**4. Le lieu d'accueil :**

Les enfants sont accueillis dans plusieurs locaux. A l'intérieur : deux locaux sont aménagés à l'étage et utilisés pour le temps des siestes, de l'accueil extrascolaire, des journées pédagogiques et des congés scolaires; un local en bas est utilisé pour l'étude (en période scolaire); une cour couverte est accessible dans l'enceinte de l'école. La salle de gym est également mise à leur disposition. A l'extérieur : trois cours extérieures et un préau (primaire) et une plaine de jeux.

**5. Déplacement :** aucun

**6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h00 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le mercredi après-midi : de 12h15 à 18h30

Congés scolaires, journées pédagogiques : de 7h00 à 18h30

Le matin : des activités libres surveillées telles que des jeux, des puzzles, des dessins sont mis à disposition des enfants.

Le soir : des activités ludiques et créatives sont proposées pour les maternels et les primaires. Celles-ci se déroulent dans le local en bas pour les maternels et au deuxième étage pour les primaires. Une étude surveillée est également mise en place. Vers 17h30, les enfants se retrouvent dans un même local (en bas) où des activités libres leur sont proposées.

Le mercredi après-midi : des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants en intérieur ou extérieur.

Journées pédagogiques et congés scolaires : Les accueillantes proposent des activités (bricolage, jeux, sport, découverte de la nature, excursion) autour d'un thème. Depuis plusieurs années, des mini-stages (découverte de la nature, activités créatives, cuisine, ...) sont également proposés aux enfants durant les congés scolaires dans l'enceinte de l'école.

**7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants (après l'école).

1 accueillante pour 12 enfants (mercredi après-midi)

1 accueillante pour 12 enfants (journées pédagogiques et les congés scolaires)

## **8. Qualification du personnel :**

- 1 accueillante : Educatrice A2 et Coordinatrice de plaine
- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Educatrice A2

## **9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin : 0,45€ la ½ heure.

Accueil du soir : 0,90 €/h pour le 1<sup>er</sup> enfant et 0,70 €/h pour les suivants.

Accueil du mercredi après-midi : 4,50 €/par enfant. Avant 14h00 : 0,90 €/heure par enfant.

Accueil durant les journées pédagogiques et les vacances : 6 €/jour pour le 1<sup>er</sup> enfant et  
4,50 €/jour pour les suivants.

**Demande renouvellement d'agrément pour les après l'école, les mercredis après-midi et les journées pédagogiques.**

## **Opérateur 2 : « une Ecole pour Tous » ASBL**

**1. Adresse :** Grand Place, 10 à 6840 Neufchâteau

Forme juridique : A.S.B.L.

n° compte bancaire : BE30 0012 806921 11

Présidente de l'ASBL : Mme Roblain – avenue de la Victoire, 15 à 6840 Neufchâteau

**2. Le projet d'accueil :** le projet a été réalisé par les accueillantes de l'asbl « Une Ecole pour Tous ».  
Voir ci-joint.

**3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

**4. Le lieu d'accueil :**

Les enfants sont accueillis dans un grand local réservé à l'accueil extrascolaire. Ils disposent également d'une cour couverte et d'une cour extérieure. Un local est également mis à disposition des enfants pour faire leurs devoirs. Durant les congés scolaires, ils disposent de la cuisine et de la salle de gym.

**5. Déplacement :** aucun

**6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le mercredi après-midi : de 12h00 à 18h30

Congés scolaires : de 7h à 18h30.

Le matin : des activités libres surveillées sont proposées aux enfants (dessins, jeux de construction, puzzles)

Le soir : les enfants qui restent à l'accueil se rendent tout d'abord au réfectoire. Après le goûter, les maternels vont dans le local de l'accueil (aménagé pour eux) où ils jouent (magasin, jeux de construction, puzzles, poupées, ...), dessinent et les primaires vont à l'étude (devoirs). Une fois les devoirs terminés, les enfants se retrouvent dans le local de l'accueil et des activités libres encadrées sont mis en place (jeux, dessins,...)

Le mercredi après-midi : des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants.

Congés scolaires : en fonction du thème, des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants (cuisine, jeux, chants, bricolage). Des excursions sont également programmées à Pâques et aux grandes vacances.

**7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants (après l'école)

1 accueillante pour 12 enfants (mercredi après-midi)

1 accueillante pour 12 enfants (congés scolaires)



## **8. Qualification du personnel :**

- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Auxiliaire de l'enfance
- 1 accueillante : Educatrice A2
- 1 accueillante : Puéricultrice
- 1 accueillante : Educatrice A2
- 1 accueillante : Educatrice A2

## **9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin : 1,25 €/1<sup>er</sup> enfant et 1 € à partir du 2ème

Accueil du soir : après 16h ; 1,50 €/1<sup>er</sup> enfant et 1,25 €/ à partir du 2ème

Accueil du mercredi : de 12h à 13h30 : 1,25 €/1<sup>er</sup> enfant et 1€/ à partir du 2ème  
de 13h30 à 16h : 2,50 €/enfant

A partir de 16h : 1,50 €/1<sup>er</sup> enfant et 1,25 € à partir du 2ème

Accueil des vacances : 8€/1<sup>er</sup> enfant et 7 €/ à partir du 2ème

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école et les mercredis après-midi**

## **Opérateur 3 : Administration communale**

### **1. Garderie de l'école communale de GRANDVOIR**

#### **1. Adresse :** route des Forges, 9 à 6840 Grandvoir

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

#### **2. Le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

#### **3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

#### **4. Le lieu d'accueil :**

Les enfants sont accueillis dans la salle du Village (grande salle) récemment rénovée, utilisée pour l'accueil du matin et du soir. Cette salle se trouve juste derrière l'école. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau.

#### **5. Déplacement :** aucun

#### **6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h15 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).

Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir.

Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors.

#### **7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants.

#### **8. Qualification du personnel :**

1 accueillante a suivi la formation initiale pour accueillante extrascolaire

1 accueillante suit actuellement la formation initiale pour accueillante extrascolaire à St-Hubert

#### **9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**

## **2. Garderie de l'école communale de PETITVOIR**

### **1. Adresse :** Le Waradeu, 9 à 6840 Petitvoir

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder, Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

### **2. le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint (le petit train).

### **3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

### **4. Le lieu d'accueil :**

Depuis avril 2014, les enfants profitent de leur nouvelle école et ils sont accueillis dans un local destiné à l'accueil extrascolaire. Les enfants ont également accès à la cour de récréation et au préau. Un terrain de sport et une plaine de jeux sont aménagés à côté de l'école.

### **5. Déplacement :** aucun

### **6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h15 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).

Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir.

Quand il fait bon, les enfants vont jouer à la plaine de jeux et sur le terrain de sport.

### **7. le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants.

### **8. Qualification du personnel :**

Une accueillante : Educatrice A2

Une accueillante : va suivre prochainement la formation initiale pour accueillante extrascolaire

### **9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**

### **3. Garderie de l'école communale de WARMIFONTAINE**

**1. Adresse :** rue Sainte-Barbe, 16 à 6840 Warmifontaine

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

**2. Le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint (le petit train).

**3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

**4. Le lieu d'accueil :**

Les enfants sont accueillis dans un local destiné à l'accueil extrascolaire. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau. Une plaine de jeux et un terrain de sport sont aménagés à Warmifontaine. Ceux-ci ne sont pas utilisés fréquemment lors de l'accueil extrascolaire (petit déplacement à pied).

**5. Déplacement :** aucun

**6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h15 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).

Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir.

Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors.

**7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants

**8. Qualification du personnel :**

L'accueillante : Animatrice en milieu extrascolaire.

**9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**

#### **4. Garderie de l'école communale de HAMIPRE**

**1. Adresse :** Allée du Centenaire, 2 à 6840 Hamipré

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

**2. Le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint (le petit train).

**3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

**4. Le lieu d'accueil :**

Actuellement, en attendant que les travaux de l'annexe de l'école soient terminés, les enfants sont accueillis dans un module. Pour Pâques 2015, les enfants seront accueillis dans un nouveau local destiné uniquement à l'accueil extrascolaire. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau.

**5. Déplacement :** aucun

**6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h15 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).

Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir.

Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors.

**7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants

**8. Qualification du personnel :**

Une accueillante a suivi la formation initiale pour accueillante extrascolaire.

Une accueillante a suivi la formation initiale pour accueillante extrascolaire.

**9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**

## 5. Garderie de l'école communale de LONGLIER

### 1. Adresse : route de la Maladrie, 4 à 6840 Longlier

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

### 2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint (le petit train).

### 3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

### 4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans un grand local, utilisé pour l'accueil extrascolaire et la psychomotricité. Ils ont également accès à la cour de récréation (une côté maternelle et une côté primaire) et au préau. Une plaine de jeux et un terrain multisport viennent d'être aménagés derrière l'école.

### 5. Déplacement : aucun

### 6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 6h30 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 19h00

Le matin : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, lecture).

Le soir : Les accueillantes proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).

Selon les saisons et les fêtes, elles proposent des bricolages lors de l'accueil du soir.

Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors. Une étude surveillée est également assurée pour les enfants de primaire qui le souhaitent.

### 7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants

### 8. Qualification du personnel :

- Une accueillante : Educatrice A2
- Une accueillante : Educatrice A1
- Une accueillante : Educatrice A2
- Une accueillante : Auxiliaire de l'enfance
- Une accueillante : va suivre prochainement la formation initiale pour accueillante extrascolaire

### 9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**

## **6. Garderie de l'école communale de NAMOUSSART**

### **1. Adresse :** route de l'Aunai, 1 à 6840 Namoussart

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

### **2. Le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint (le petit train).

### **3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

### **4. Le lieu d'accueil :**

Depuis avril 2014, les enfants sont entrés dans leur nouvelle école. Ils sont accueillis dans un local destiné à l'accueil extrascolaire. Les enfants ont également accès à la cour de récréation et au préau. Un terrain de sport et une plaine de jeux sont aménagés à côté de l'école. Les enfants en profitent lors de l'accueil du soir.

### **5. Déplacement :** aucun

### **6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 6h30 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 19h00

Le matin : l'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, puzzle, jeux).

Le soir : Les accueillantes proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).

Selon les saisons et les fêtes, elles proposent des bricolages lors de l'accueil du soir.

Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors. Une étude surveillée est également assurée pour les enfants de primaire qui le souhaitent.

### **7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants

### **8. Qualification du personnel :**

Une accueillante : Auxiliaire de l'Enfance

Une accueillante : Educatrice A2

Une accueillante : a suivi la formation initiale pour accueillante extrascolaire

### **9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**

## **7. Garderie de l'école communale de TRONQUOY**

**1. Adresse :** route de Bahutai, 3 à 6840 Tronquoy

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

**2. Le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint (le petit train).

**3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

**4. Le lieu d'accueil :**

Les enfants sont accueillis dans un local utilisé pour l'accueil extrascolaire. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau.

**5. Déplacement :** aucun

**6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le matin : de 7h15 à 8h15

Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin et le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, lecture, bricolage).

**7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 18 enfants

**8. Qualification du personnel :**

L'accueillante : Auxiliaire de l'Enfance

**9. Participation financière des parents :**

Accueil du matin et du soir : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

**Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.**



## **8. Garderie du Moulin Klepper**

### **1. Adresse :** rue du Moulin, 12 à 6840 Neufchâteau

Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau

n° de compte bancaire : BE 21 0910 0051 1503

Responsable pour le P.O : Mme Laura Van Gelder – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

### **2. Le projet d'accueil :** Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

### **3. Les reconnaissances :** Agréé par l'ONE depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

### **4. Le lieu d'accueil :**

Un accueil centralisé au Moulin Klepper (centre de Neufchâteau) est organisé pour les mercredis après-midi, les journées pédagogiques et les congés scolaires. Les enfants sont accueillis dans un grand local aménagé à cet effet. Ils disposent également d'une petite pelouse sécurisée, de la plaine de jeux dans la Vallée du Lac et ils ont la possibilité de se promener autour du lac et des bois sont à proximité. Dès lors, ils profitent d'un superbe environnement.

### **5. Déplacement :**

Le mercredi après-midi, un ramassage au départ de chaque implantation scolaire communale est organisé par la commune sur réservation des parents. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école et déposés au Moulin Klepper. La durée du trajet ne dépasse pas 20 minutes puisque que deux bus sont prévus à cet effet. Lors des journées pédagogiques et des congés scolaires, les parents déposent et reprennent les enfants sur place. Les déplacements pour les activités extérieures se font essentiellement à pied (plaine de jeux, promenade autour du lac, activités sportives au Centre du Lac), exceptionnellement en bus ou train (excursions).

### **6. Périodes d'accueil & activités proposées :**

Le mercredi après-midi : de 12h10 à 18h30

Les journées pédagogiques : de 7h15 à 18h30

Les congés scolaires : de 7h15 à 18h30

Le mercredi après-midi : selon le nombre d'enfants inscrits, une à deux accueillantes animent des activités ludiques et créatives.

Les journées pédagogiques : selon le nombre d'enfants, deux à trois accueillantes animent des activités ludiques, créatives et sportives. Les enfants sont regroupés par âge et un thème spécifique leur est proposé.

Lors de ces moments d'accueil, nous bénéficions de la plaine de jeux communale, du mini-golf et du terrain de basket situés à côté du Moulin Klepper. Nous disposons également des infrastructures du Centre du Lac (piscine, salle de psychomotricité, grande salle pour le sport ballons). Par beau temps, nous profitons de la nature (promenade autour du lac avec un parcours « santé », promenade dans les bois, grands espaces pour courir et s'aérer).

## **7. Le taux d'encadrement :**

1 accueillante pour 12 enfants (mercredi après-midi)

1 accueillante pour 8 enfants de maternel (journées pédagogiques et congés scolaires)

1 accueillante pour 12 enfants de primaire (journées pédagogiques et congés scolaires)

## **8. Qualification du personnel :**

Les accueillantes qui animent les activités le mercredi après-midi et lors des journées pédagogiques sont les mêmes personnes qui travaillent également dans les implantations communales (accueil du matin et du soir). Elles ont toutes un diplôme.

## **9. Participation financière des parents :**

Le mercredi : 1€/h si un enfant et 0,90€/h à partir de deux enfants et +.

Les journées pédagogiques : 8 €/jour pour le 1<sup>er</sup> enfant et 6€/jour pour les suivants.

**Demande de renouvellement d'agrément pour l'accueil du mercredi et  
les journées pédagogiques.**